



CGT ENFiP juillet 2022

le Guide du Technicien Géomètre Stagiaire

Promo 2023/ 2024

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63
• www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr



SOMMAIRE

- 2 • Bienvenue
- 3 • La DGFIP
- 4 • La vie à l'ENFiP
- 5 • Votre formation
- 7 • Stage pratique probatoire
- 8 • Le contrôle de connaissance
- 9 • Votre titularisation
- 10 • Votre carrière de géomètre
- 11 • Vos congés
- 12 • Les 1^{ères} affectations
- 13 • Le Conseil de Promo
- 14 • La CGT... Incontournable !
- 15 • Bulletin d'adhésion

VOS CORRESPONDANTS

• Sébastien WEBER

Secrétaire national en charge de la formation professionnelle

➔ 01.55.82.80.83 / 06.61.31.47.75

sebastien.weber@cgt.fr

• Estelle MOLLO GENE

Suivi ENFiP Toulouse

estelle.mollo-gene@dgfip.finances.gouv.fr

➔ 06.19.69.66.37

Bienvenue

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir alors que vous entamez votre formation initiale de Technicien géomètre des Finances Publiques.

Nous vous félicitons pour votre réussite au concours et vous souhaitons la bienvenue à l'ENFiP de Toulouse.

Cette rentrée est pour le moins inhabituelle puisque vous êtes la deuxième promo à suivre la « formation rénovée » des techniciens géomètres du cadastre.

À la DGFIP, « rénové » est synonyme de raccourcie !! En effet, la formation en établissement est amputée de 3 mois, tout comme le stage pratique qui devient pour sa part probatoire.

Conformément aux orientations en matière de recentrage de votre activité vers des tâches de bureau, c'est la partie terrain/confection et mise à jour du plan qui est rabaissée de plus de 400 heures.

À la DGFIP, vous n'êtes pas sans le savoir, la CGT Finances Publiques défend avec acharnement la mission topographique, les géomètres du cadastre et leurs missions.

Elle est à l'initiative des actions menées sur le terrain depuis bientôt deux ans pour s'opposer à l'expérimentation du foncier innovant, le transfert de la taxe d'urbanisme à la DGFIP et la mise en place de GMBI.

Le guide que vous tenez entre vos mains a pour objet de répondre aux nombreuses questions que vous vous posez : déroulement de la formation en école et en stage, vos droits, votre rémunération, les modalités de votre titularisation et de votre affectation, la suite de votre carrière

Syndicat de lutte et de propositions, la CGT Finances Publiques a à cœur de défendre les intérêts des agents, vos intérêts... à commencer par la réussite de votre « année d'école »...

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP, lors de vos stages et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront disponibles pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre... N'hésitez pas à les contacter.

LA DGFIP AUJOURD'HUI, UNE RÉALITÉ DÉNONCÉE PAR LA CGT FINANCES PUBLIQUES

C'est malheureusement dans un contexte de bouleversement de notre administration, d'une dégradation des conditions de travail des agents, liée aux nombreuses suppressions d'emploi et aux coupes budgétaires des 10 dernières années, que vous accédez au grade de technicien géomètre des Finances Publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte et pourtant les agents doivent en plus supporter le recul de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) fruit des réflexions du Ministre Darmanin acte la suppression de la quasi-totalité des trésoreries par leur regroupement dans des structures départementales (SGC), une fusion massive des SIP et des SIE, 1 SPF par département, la mise en pôle et le transfert de services entiers (relocalisation de proximité)...

C'est la majorité des résidences administratives qui ont été fermées (notamment toutes les trésoreries) et le nombre d'emplois supprimés - plus de 45 000 depuis 2002 et encore 1600 cette année - donne le vertige.

Dans ce contexte le cadastre n'est pas épargné. Depuis le milieu des années 2000, la réforme CDI/CDIF a généré des centaines de suppressions d'emplois et provoqué l'éclatement des CDIF. Différents pôles ont été créés fragilisant l'accomplissement des missions : les PTGC chargés de la mission topographique, de l'accueil et de la délivrance de la documentation cadastrale aux professionnels du plan, les PELP chargés de l'évaluation et de la gestion des locaux commerciaux et industriels, et les PELH chargés de l'évaluation des locaux d'habitation.

Aujourd'hui, c'est le projet de « foncier innovant » qui remet directement en cause les missions des techniciens géomètres. Son objectif une mise à jour automatique du plan cadastral à l'aide d'un algorithme d'après les toitures détectées sur les photographies aériennes de l'IGN. L'objectif visé est clair : accélérer la réduction des effectifs au détriment de la mise à jour du plan.

Ensemble
construisons

Plus largement, ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part conformément à la doctrine du libéralisme économique. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

La loi dite de « transformation » de la Fonction Publique votée en 2019 s'attaque frontalement au Statut Général des fonctionnaires par la possibilité de recourir à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes. Cette année, se sont plus de 1000 contrats qui doivent être signés, au détriment du recrutement par concours.

Cette loi acte aussi la fusion des CHSCT et des Comités Techniques et la fin de la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière d'affectation et de promotion !!

LA DGFIP DE DEMAIN AVEC VOUS ET LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposé des politiques qui poussent à être de plus en plus individualistes.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! **Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés.**



l'avenir



RELATION STAGIAIRES :

➔ Carole Billon 05.61.15.85.60
carole.billon@dgfip.finances.gouv.fr

L'ATSCAF-ENFIP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

Vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

➔ Philippe DIDIER et David TERRADE / 05.61.15.85.32



STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Chaque année, l'ENFIP accueille des collègues handicapés, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle (contractuels-handicapés). Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

➔ Carole Billon 05.61.15.85.60
carole.billon@dgfip.finances.gouv.fr

Mais beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage, ...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFIP quand cela est nécessaire.

Les travailleurs handicapés qui suivent la formation initiale, peuvent bénéficier, par décision du directeur de l'ENFiP, à

leur demande et après avis du médecin de prévention, de la substitution, selon le cas, d'une ou plusieurs épreuves écrites par une ou plusieurs épreuves orales, ou d'une ou plusieurs épreuves orales par une ou plusieurs épreuves écrites.

LE PERSONNEL DE L'ENFIP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFIP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFIP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFIP sur :

<http://enfip.intranet.dgfip/direction/organigrammes/organigramme.htm>

LES AIDES SOCIALES

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en septembre 2024, mais il existe des aides diverses qui vous sont ouvertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

Vous pouvez consulter le livret "Action Sociale" de la CGT, et vous renseigner auprès du correspondant social de l'ENFiP.

➔ <http://www.dgfip.cgt.fr/enfip/>



L'INFORMATIQUE DE L'ENFIP

Vous serez pendant toute votre scolarité, à l'ENFIP de Toulouse, dans une salle de cours dédiée au Technicien géomètre et chaque stagiaire disposera d'un ordinateur portable. Cela vous permettra, comme le demandait la CGT depuis plusieurs années, de pouvoir consulter l'Intranet de la DGFIP et vos mails dans de bonnes conditions, notamment pour y recevoir les informations administratives.

L'école met à votre disposition un lieu d'étude, la Médiathèque, avec le matériel informatique à votre disposition.

Déroulé de la Formation

Vous allez suivre une formation qui va durer 12 mois. Elle est composée d'une formation en établissement, complétée par une formation pratique probatoire dans votre service de première affectation.

Vous allez suivre une formation en établissement de septembre 2023 à mai 2024

Elle sera composée de deux phases : une formation aux fondamentaux du métier de géomètre à la DGFIP, et une formation pratique en établissement pour la mise en œuvre de ces fondamentaux techniques sur le terrain.

La formation aux fondamentaux du métier de géomètre, d'une durée de 8 mois sera constituée :

- ➔ D'une partie « socle » d'un volume horaire de 117 heures. Elle correspond à un enseignement de connaissances communes à l'ensemble des agents de la DGFIP.
- ➔ D'une partie « bloc foncier » votre formation aux métiers de technicien géomètre du cadastre d'un volume horaire de 627 heures.

Pendant la formation probatoire en école, vous suivrez les enseignements suivants :

- 1° Fondamentaux administratifs, juridiques et fiscaux,
- 2° Outils et techniques de confection et de mise à jour du plan cadastral,
- 3° Fondamentaux d'assise et de calcul des impôts directs locaux,
- 4° Outils et techniques de gestion du plan informatisé.

Cette formation a pour objectifs principaux de :

- ➔ Vous permettre d'avoir une connaissance globale de votre environnement professionnel, des missions et de l'organisation des ministères économiques et financiers ;
- ➔ Vous donner une formation de base commune vous permettant d'acquérir les fondamentaux

SOCLE		HEURES
Référentiel Environnement DGFIP + Système fiscal français		6
Référentiel Cadastre		6
Référentiel RH (temps travail, FDD, carrière, CVT et RPS)		9
Référentiel positionnement (Déontologie, discrimination, dévelpt durable, sécurité)		7,5
Référentiel positionnement Technicien géomètre à la DGFIP		3
Référentiel communication		6
Référentiel relation à l'usager et gestion des situations délicates		6
Référentiel bureautique (Writer, Calc)		6
Référentiel poste de travail		3
Référentiel Recherche documentaire		4,5
Référentiel Rédaction administrative		6
Référentiel IR		9
Référentiel IS		3
Référentiel Gestion Publique		9
Référentiel Source du droit, hiérarchie des normes et organisation juridictionnelle		3
Référentiel Droit public		4,5
Référentiel Droit privé		10,5
Référentiel Droit privé focus cadastre		3
Référentiel Domaine		12
BLOC FONCIER		HEURES
La sécurisation foncière		3
Le plan cadastral son évolution et ses éléments caractéristiques + PCI Consultation		12
Notions de base en mathématiques (optionnel)		3
Aspect technique du plan		24
Cartographie		15
Planimétrie		42
Chantier méthode de levé alignement		31
Chantier carnets électroniques		50
PCI-Vecteur mise à jour		36
Chantiers utilisation du GNSS		62
Coordonnées locales et transfo		15
Qualité des mesures		21
DAO		27
PCI-Vecteur Formats d'échange et corrections d'anomalies		18
Chantier de synthèse méthodes de levés		42
Vérification des DA		24
DA partie MAJIC pour la Mise au point fiscale		3
Vérification et utilisation des orthophotographies		24
Procédure remaniement		12
Chantier « probatoire » confection, conservation fiscale et topographique		70
Programmation suivi des travaux terrain (techniques et fiscaux)		15
Publicité foncière		12
Notions fondamentales en urbanisme et obligations fiscales		6
Surf La relance, fiches de suivi et VSL		6
Outils MAJIC, VISUDGFIP ICAD et ICAD cartotheque		12
La documentation source du cadastre (RP, avis TF, imprimés FDL, issue MAJIC/BNDP ...)		6
Diffusion des données cadastrales (RP, avis TF, ...)		9
Les Impôts directs locaux : redevables et bénéficiaires		3
Les biens imposables aux IDL, le calcul de la valeur locative et le principe de l'annualité		3
Le système déclaratif : obligations, changements concernés		3
L'évaluation des propriétés non-bâties		3
L'évaluation des propriétés bâties		9
Les CCID		6

et les compétences nécessaires à l'exercice de vos futures fonctions au sein de la direction générale des finances publiques ;

- ➔ Vous permettre de développer les compétences techniques indispensables à l'exercice de votre premier métier ;
- ➔ Mettre en application des connaissances et compétences techniques générales sur le terrain.

Enfin, la formation pratique en établissement pour la mise en pratique de fondamentaux techniques sur le terrain D'une durée d'un mois, cette phase vous permettra de mettre en œuvre sur le terrain les outils et les méthodes de confection et de mise à jour du plan cadastral.

L'organisation des cours

Vous aurez (hors chantiers terrain) des séances de cours :

- ➔ De 3h le matin et de 3h l'après-midi ;
- ➔ Avec deux pauses de 15 mn.

L'amplitude horaire maximale de la journée sera de 8h30 à 17h, et s'y ajoute vos temps de trajets.

La CGT dénonce l'intensité de cette formation. Elle est la seule organisation syndicale à réclamer la libération de 3 demi-journées, à savoir :

- ➔ Les lundi matin et vendredis après midi, afin de permettre aux stagiaires de disposer d'un véritable week-end auprès de leur famille,
- ➔ L'intégralité des mardi après midi, pour que les stagiaires aient des temps d'assimilation des cours et pour refaire les exercices.



CE QU'EN PENSE LA CGT

L'ensemble des scolarités des lauréats des concours A et B a été revue en profondeur et seule celle des techniciens géomètres ne l'avait pas été. Cette volonté à l'origine était purement dogmatique : la formation initiale coûte trop cher et peu importe l'investissement à long terme qui est fait en matière de formation initiale.

Depuis 3 ans de l'eau a coulé sous les ponts et les missions de la sphère foncière sont passées sous les fourches caudines du NRP, des réductions budgétaires qui l'accompagnent et remettent en cause le bon exercice des missions : transfert de la taxe d'urbanisme, révision des valeurs locatives des locaux d'habitations, foncier innovant, mise en place de GMBI, ...

Dans ce contexte les géomètres se voient détournés de leurs missions pour réaliser les tâches de bureau qui s'accumulent du fait du manque d'effectif : évaluations d'office depuis le bureau, suivi des signalements de la 5R, traitement des NPAI, transfert total de la vérification des DMPC (dévolue aux inspecteurs), accueil physique fiscal, e-contact.

Aujourd'hui, les tâches confiées aux géomètres sont variables d'un département à l'autre, d'un service à l'autre. Les services perdent l'expertise liée à la présence des géomètres sur le terrain : recensement des éléments d'évaluation, suivi des travaux, réponse en temps réels aux questions des collègues, détection des constructions sauvages. De fait dans certains départements, les géomètres ne font pratiquement plus de terrain.

Au final, la scolarité passe de 12 à 9 mois. Le stage de découverte des services (comme c'est le cas pour les scolarités rénovées des IS et CS) passe à la trappe, idem pour le stage d'immersion fiscale. La formation « socle » reprise du contenu de la formation initiale « rénovée » des CS gagne quelques heures alors que la partie formation bloc fonctionnel passe de 1060 heures à 627 heures les chiffres parlent d'eux même...L'administration grave dans le marbre le recul de la mission topo des géomètres au profit du travail de bureau. Quant au stage d'application il passe de 6 mois à 3 mois (sans compter les éventuels congés annuels) devenant au passage probatoire...

Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques. Mais ce n'est pas le choix que fait l'administration.

Déroulé du STAGE

Vous allez effectuer un stage pratique probatoire sur votre direction de première affectation de début juin à fin août 2024.

Pendant ce stage, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, qui comprend notamment un tutorat. Cette fonction est assurée par un ou plusieurs agents de catégorie B minimum.

L'administration assigne quatre objectifs à cette phase de formation :

- ➔ La mise en application des connaissances et compétences acquises lors de la formation théorique en établissement ;
- ➔ La poursuite de l'apprentissage du premier métier ;
- ➔ La connaissance de l'environnement professionnel dans lequel vous exercerez vos futures fonctions ;
- ➔ Votre capacité à vous intégrer dans votre environnement.

Durant cette formation pratique probatoire d'une durée plus courte que celle d'autres cycles de formation initiale, vous ne serez pas autorisés à participer à des stages de formation continue.

Cependant, après votre titularisation, vous bénéficierez d'une formation obligatoire complémentaire.

Le dispositif d'évaluation des compétences durant la formation pratique probatoire

Comme pour les inspecteurs et les contrôleurs stagiaires, votre chef de service vous évaluera sur deux unités de compétences (UC) :

- ➔ Une UC comportement et intégration dans le service ;
- ➔ Une UC « gestes métier ».

Votre chef de service formalisera un rapport intermédiaire uniquement si votre comportement ou vos compétences techniques n'ont pas donné satisfaction.

En tout état de cause et pour l'ensemble des stagiaires, le chef de service formalisera un rapport définitif pour consigner son évaluation de ces UC.

Pour valider votre formation pratique probatoire, vous devez avoir acquis ces deux UC lors du rapport définitif.

ATTENTION : Si votre chef de service estime que votre capacité à vous intégrer dans le service et que vos compétences techniques ne sont pas conforme à ce qu'il est en « droit » d'attendre d'un technicien géomètre stagiaire, il établira un rapport de stage intermédiaire pour pointer les marges de progrès attendues de votre part. Dans ce cas, ne restez pas isolés contactez les représentants de la CGT pour vous venir en soutien.

CE QU'EN PENSE LA CGT

La CGT Finances Publiques condamne la mise en place d'un stage probatoire et la diminution de moitié du stage pratique qui passe de 6 mois à 3 mois. Pour la CGT Finances Publiques, le stage doit permettre de mettre en pratique les enseignements dispensés lors de la scolarité et non pas à sanctionner les stagiaires. Comment comprendre la réduction de la durée du stage alors que 6 mois ne sont pas de trop pour prendre ses marques dans les services et mettre en pratique les enseignements dispensés en écoles.



Contrôle de Connaissance

L'évaluation

L'évaluation de la formation en établissement porte sur l'ensemble des enseignements dispensés et comprend 5 épreuves obligatoires (3 épreuves écrites et 2 épreuves orales individuelles). Chacune de ces épreuves a pour objet de valider une ou plusieurs Unités de Compétences (UC).

En cas d'absence justifiée à l'une des épreuves vous serez autorisé par le directeur de l'école de formation à vous présenter à une épreuve de remplacement. Le programme de l'épreuve de remplacement est identique à celui de l'épreuve qu'elle remplace.

Par contre, l'absence injustifiée à une épreuve conduit à considérer que les unités de compétences correspondantes sont non acquises.

Au total, 9 unités de compétences (UC) sont évaluées pour les techniciens géomètres stagiaires.

- ❶ Fondamentaux DGFIP (épreuve écrite n°1 d'une durée de 2 heures) ;
- ❷ Fondamentaux techniques (épreuve écrite n°2 d'une durée de 2h30) ;
- ❸ Méthodes de levés et exploitation des données -calcul et report- (épreuve écrite n°3 d'une durée de 2h30) ;
- ❹ Fondamentaux fiscaux (épreuve orale d'une durée de 30 minutes) ;
- ❺ Confection du plan cadastral (épreuve orale d'une durée de 30 minutes)* ;
- ❻ Maintenance du plan cadastral (épreuve orale d'une durée de 30 minutes)* ;
- ❼ Vérification des documents d'arpentage (épreuve orale d'une durée de 30 minutes)* ;
- ❽ Mise en application terrain ;
- ❾ Implication et intégration au sein du collectif de travail.

O ATTENTION : Les UC « Confection du plan cadastral », « Maintenance du plan cadastral » et « Vérification des documents d'arpentage » sont l'objet de la 2^e épreuve orale de 30 minutes.

➔ **A SAVOIR :** l'UC mise en application sur le terrain sera appréciée à l'issue de la phase de formation en établissement en s'appuyant à la fois sur les travaux pratiques organisés pendant la

phase de formation aux fondamentaux du métier de géomètre, et sur ceux réalisés pendant la phase de formation pratique en établissement.

Pour valider votre formation en établissement, vous devrez obligatoirement avoir validé au moins deux tiers des UC, soit 6 UC.

Une épreuve écrite de rattrapage est organisée, pour les stagiaires n'ayant pas validé 2/3 des UC. Elle couvre l'intégralité des UC à l'exception de l'UC « comportement ».

CE QU'EN PENSE LA CGT

Nous sommes opposés à des évaluations sanctions. Les stagiaires sont lauréats d'un concours, et à ce titre ont satisfait aux conditions pour accéder à une catégorie. Le but de la formation est de leur donner les outils pour exercer au mieux les métiers qu'ils auront à exercer tout au long de leur carrière. L'évaluation doit permettre de s'assurer que tous les stagiaires acquièrent les enseignements dispensés. L'administration doit mettre en oeuvre des séances de soutien pour les collègues en difficulté et de ce fait les accompagner dans leur apprentissage sans pour autant les sanctionner. Au contraire, l'administration évalue, sanctionne et cherche à éliminer les « vilains petits canards », qui se reposeraient sur leurs acquis.

👉 Cas particulier des lauréats de l'examen professionnel

Les lauréats de l'EP participent à l'évaluation de la formation, mais celle-ci n'a aucune incidence sur leur titularisation.

Aucune note chiffrée ne leur est attribuée, mais une fiche détaillant de manière littérale les éléments d'appréciation leur est remise à l'issue de chaque épreuve.

Nous vous conseillons d'informer au plus tôt l'équipe pédagogique, l'administration et la CGT des difficultés éventuelles et des problèmes qui pourraient perturber votre scolarité.

Par expérience, toutes les situations difficiles se règlent si l'on s'y prend assez tôt !



A L'ISSUE DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Pour pouvoir être titularisé dans le corps des techniciens géomètres des finances publiques, vous devez avoir validé au moins 2/3 des UC de la formation en établissement ET les 2 UC du stage pratique probatoire.

Une commission d'évaluation des compétences est constituée pour chaque promotion, d'un Administrateur Général des Finances Publiques, du Directeur de l'ENFiP et du chef d'établissement où vous avez suivi votre scolarité.

Les stagiaires convoqués doivent s'expliquer sur les motifs de la non validation de :

- Leur formation théorique,
- Leur stage probatoire.

Elle formule des propositions à la CAP (cf. § suivant) :

- ▶ En établissant par ordre alphabétique la liste des techniciens géomètres stagiaires qui ont satisfait à l'évaluation.

En entendant les techniciens géomètres stagiaires qui n'ont pas satisfait à l'évaluation. Elle établit pour ces derniers un rapport et se prononce en faveur d'une des options suivantes :

- ▶ Prolongement du stage probatoire.
- ▶ Redoublement de la scolarité.
- ▶ Reversement en C (pour les internes).
- ▶ Versement en C (pour les externes) avec obligation de suivre une scolarité d'agent des finances publiques.
- ▶ Licenciement.
- ▶ Réintégration dans le corps d'origine pour les internes et les stagiaires issus d'une autre administration.

Les représentants de la CGT Finances Publiques pourront vous aider lors de tout le processus.

La décision finale appartient au Directeur Général sur avis de la CAP compétente.

Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

C'est un organisme composé à parité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis et il existe des CAP nationales et locales.

La CAP de titularisation

La CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas validé le cycle de formation.

- ▶ Pour les techniciens géomètres stagiaires qui ont validé le cycle une titularisation est prononcée avec effet au 1^{er} octobre 2023 ;
- ▶ Pour les techniciens géomètres stagiaires qui n'ont pas validé le cycle de formation, la CAP se prononce sur leur devenir.
- ▶ **La CGT revendique** le droit à la seconde chance et donc le redoublement pour tous les stagiaires qui le souhaitent. La seconde chance doit être un droit !
- ▶ **La CGT demande que la CAP de titularisation** joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1^{er} octobre 2023.

- ▶ Les techniciens géomètres stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP, seront titularisés au minimum au 1^{er} échelon du grade de Technicien Géomètre du cadastre. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- ▶ Les techniciens géomètres stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

CE QU'EN PENSE LA CGT

La CGT revendique le droit à la seconde chance et donc au redoublement pour les stagiaires qui le souhaitent car chacun a des raisons objectives expliquant les difficultés rencontrées durant la scolarité.

La seconde chance doit être un droit, face à un système actuel de contrôle de connaissances qui tend vers un 2^{ème} concours !

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des géomètres cadastrateurs des Finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière. Il a été modifié, pour prendre en compte les effets du dispositif PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations) au 1/01/2017.

Vous êtes actuellement Technicien Géomètre stagiaire et vous serez titularisé dans les conditions précisées page 9.

Vous déroulerez ensuite votre carrière dans le grade de Technicien géomètre (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation.

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Géomètre, puis de Géomètre Principal :

- soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;
- soit par examen professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater).

► **Conditions statutaires pour l'accès au grade de géomètre**

➔ **Par Tableau d'avancement :**

- avoir au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon de TG ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

➔ **Par examen professionnel :**

- avoir au moins atteint le 4^{ème} échelon de TG ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

► **Conditions statutaires pour l'accès au grade de géomètre principal**

➔ **Par Tableau d'avancement :**

- avoir au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon de géomètre ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

➔ **Par examen professionnel :**

- avoir au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon de géomètre ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les services effectifs sont les services accomplis déduction faite des périodes interruptives d'activité qui sont :

- la disponibilité ;
- le service national (sont compris dans les services effectifs les périodes de réserve et d'engagement en qualité d'officier ou sous-officier) ;
- la formation initiale dans les écoles (hors stage pratique) ;
- une partie du congé parental : le CP est considéré comme du service effectif dans sa totalité la 1^{ère} année, puis pour moitié les autres années. Ce dispositif s'applique aux CP accordés à compter du 14/3/2012.

Grade	Echelon	Indice majoré	Durée moyenne	
Géomètre Principal	11	587		
	10	569	3	
	9	551	3	
	8	534	3	
	7	508	3	
	6	484	3	
	5	465	2	
	4	441	2	
	3	419	2	
Géomètre	2	404	2	
	1	392	1	
	▲ PROMOTION ▲			
	Géomètre	12	534	
		11	504	4
		10	480	3
		9	461	3
		8	452	3
		7	436	3
6		416	2	
5		401	2	
4		390	2	
3		379	2	
2		372	1	
1		371	1	
▲ PROMOTION ▲				
Technicien Géomètre	13	503		
	12	477	4	
	11	457	3	
	10	441	3	
	9	431	3	
	8	415	3	
	7	396	2	
	6	381	2	
	5	372	2	
	4	371	1	
	3	370	1	
	2	369	1	
	1	368	1	

VOS CONGÉS

Les règles prévues pour les fonctionnaires titulaires concernant la réglementation des jours fériés sont applicables aux personnels stagiaires.

Les modalités de décompte des droits à congés et à jours ARTT des lauréats du concours ou de l'examen professionnel de technicien-géomètre du cadastre pour les périodes entourant la scolarité suivie au sein de l'établissement de formation de l'ENFiP Toulouse sont présentées dans le tableau ci-après :

	Période précédant la scolarité (1 ^{er} janvier au 31 août 2023)	Période de scolarité (1 ^{er} septembre 2023 au 31 août 2024)	Période postérieure à la scolarité (1 ^{er} septembre au 31 décembre 2024)
Externes 1	Néant		
Internes	<p>Congés annuels : prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p>ARTT : prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p>Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.</p>	<p>Pendant la scolarité vous bénéficiez d'autorisations d'absences fixées par l'ENFiP</p>	<p>Congés annuels : prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p>ARTT : prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p>Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.</p>

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE la non proratisation des congés pour les internes durant la période antérieure à la scolarité.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas la possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT.

Entre septembre 2023 et août 2024 vous bénéficiez des suspensions de cours à l'occasion du pont de la Toussaint, des vacances de Noël (une dizaine de jours) des vacances d'hiver (une semaine en février) et du mois d'août en congés d'été. Vous bénéficierez également d'une semaine d'installation début juin à l'issue de la scolarité.

Les autorisations d'absences

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.

ATTENTION : L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30^{ème} du traitement pour une absence non autorisée ou non validée. Dans certains cas l'ENFiP prélève également 1/30^{ème} lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés. Ainsi l'ENFiP pourra opérer une retenue sur salaire de 1/30^{ème} au delà de 4 retards non justifiés.

La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus souples que pour les agents titulaires et non l'inverse !

Le Compte Épargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un compte épargne temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.

LE PROCESSUS D’AFFECTATION (sous réserves de modifications liées à l’affectation nationale au département)

Le dépôt de votre demande de 1^{ère} affectation à l’aide du logiciel MOUVRH, en janvier 2024 (ne vous y prenez pas au dernier moment... et venez aux permanences de la CGT Finances Publiques !);

Vous serez affectés dans le cadre du mouvement national de 1^{ère} affectation, interclassés dans le mouvement général de mutations des géomètres titulaires.

Votre affectation sera prononcée dans le cadre du mouvement national sur une direction – une commune – tout emploi ou « A la disposition du Directeur Cadastre » (DISCA).

Au sein du Service de la Documentation Nationale et Cadastrale (SDNC), votre affectation sera la suivante : Direction (A15) – une commune – mission/structure (BNIC ou PHOTO).

Au niveau local, le directeur vous positionnera sur un emploi sur la commune correspondant à votre affectation nationale. En présence de plusieurs services, vous indiquerez l’ordre de vos souhaits parmi les différents services.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES publiera un « Guide des 1^{ères} affectations » en janvier 2024 et les élus de la CGT Finances Publiques seront présents à l’ENFIP de Toulouse lors de la période de rédaction et de dépôt des demandes. Ils répondront à toutes vos interrogations sur ce sujet.

Selon l’affectation obtenue, voici un aperçu des principales fonctions et responsabilités que vous occuperez :

✓ **Centre des Impôts Fonciers (CDIF) :**

Vous serez soit responsable d’un secteur de conservation ou bien vous travaillerez en section topographique départementale (compétence départementale). En conservation, votre principale tâche sera la mise à jour du plan par méthode traditionnelle, plus rarement en rattrapage photo (pas à l’aide des ortho photographies de l’IGN).

✓ **A la disposition du Directeur (DISPO CAD) :**

Comme son nom l’indique, vous serez à la disposition du directeur. Vous êtes affectés sur un département (ALD sans résidence), mais le directeur peut vous déplacer où il veut et quand bon lui semble sur le département, en fonction des besoins des services.

Vous n’avez aucune garantie de maintien sur votre première résidence d’affectation. Vous pouvez aussi être affecté sur une résidence (ALD à la résidence de...). Dans ce cas, vous pouvez être déplacé uniquement sur la résidence si il y a plusieurs structures du Cadastre.

✓ **Centre des Impôts Foncier - échelon excentré du cadastre (CDIF/EEC) :**

En principe, vous serez responsable d’un secteur géographique avec les mêmes missions que quelqu’un en CDIF conservation.

✓ **Cadastre (CAD/GEOM) :**

Vous serez affecté en CDIF-PTGC (Pôle topographique de gestion cadastrale).

INTERREGION	ANTENNES DE LA BNIC
OUEST	Nantes
	Orléans
SUD PYRENEES	Toulouse
	Montpellier
RHONES-ALPES-BOURGOGNE	Lyon
	Clermont-Ferrand
AUVERGNE	Dijon
	Nancy
FRANCHE-COMTE	Châlons-en-Champagne
	Saint-Germain-en-Laye
EST	Amiens
	Caen
ILE-DE-FRANCE	Marseille
	Nice
NORD	Bordeaux
	Limoges
SUD-EST	
SUD-OUEST	

✓ **Brigade Nationale d'Intervention Cadastrele :**

La BNIC dispose d’un réseau de 16 antennes sur 16 résidences, avec 1 à 3 antennes par interrégion.

Vous serez donc amenés à effectuer de nombreux déplacements.

LES CONSEILS DE PROMOTION

Comme dans toutes les directions de la DGFiP, des organismes institutionnels existent à l'ENFiP.

Concernant les stagiaires dans les écoles, un nouvel organisme a été créé en 2012 : le Conseil de promotion qui concerne à Toulouse les techniciens géomètres, les inspecteurs cadastre, les inspecteurs et contrôleurs informaticiens.

Le directeur ou son représentant en assure la présidence.

Outre le président, chaque Conseil de Promotion comprend :

- ▶ Le ou les directeurs d'établissement ou son (ou leurs) représentant(s) ;
- ▶ Le ou les responsables des scolarités ;
- ▶ quatre enseignants ;
- ▶ Ainsi que des représentants élus des stagiaires.

Les représentants des stagiaires sont élus, chaque année, au scrutin de liste secret à un tour, à la représentation proportionnelle, avec attribution des sièges au plus fort reste. Le collège électoral est constitué par les stagiaires en scolarité dans les établissements concernés.

Il est attribué autant de sièges de titulaires que de suppléants.

Les élections auront lieu mi novembre 2023, le Conseil se réunira 3 fois durant la scolarité (stage théorique et pratique).

La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pourrez bien entendu, être candidat aux élections.

**N'HÉSITEZ PAS À REJOINDRE LA CGT
ET À VOUS PROPOSER COMME CANDIDAT !
FORMÉS, PAS FORMATÉS, SOYEZ ENGAGÉS !!**

POURQUOI VOTER ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement ou Conseil de scolarité, qu'en liant avec la mobilisation des stagiaires, le travail de leurs représentants en Conseil d'établissement.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (déjà militant avec l'expérience des services ou nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- ▶ Préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- ▶ Faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- ▶ Transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.



LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2018 À LA DGFiP

À la DGFiP une nouvelle fois, avec une participation de 73,49 % au scrutin pour le Comité Technique Ministériel (CTM), les agents ont montré l'importance qu'ils accordaient à leurs représentants pour défendre leurs droits et leurs revendications face à l'administration.

Avec 22 418 voix et 24,04 % des suffrages, la CGT se place en deuxième position.

En Comité Technique Réseau(CTR), la CGT obtient 24,98 % des voix et obtient 3 sièges, elle garde ainsi sa 2^{ème} place à la DGFiP.

A la CAPN des géomètres cadastreurs, la CGT Finances Publiques obtient 5 sièges sur 6 avec 71,78 % de voix, pour vous défendre et vous représenter. Vous aurez l'occasion pendant votre scolarité de les rencontrer notamment pour vous aider lors des demandes d'affectation.



La CGT incontournable à la DGFiP

La CGT Finances Publiques maintient sa représentativité en nombre de sièges en Comité Social d'Administration de Réseau (ex CTR) 3 sièges, CAP A 2 sièges, B 2 sièges, C 2 sièges et première organisation pour les CCP1 2 sièges et CCP2 1 siège.

Être syndiqué c'est participer

**SUR INTERNET ET SUR
FACEBOOK : [www.
financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)**

**Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative,
être porteur d'idées !**

**Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais
rien ne se gagne sans une véritable action collective.**

**Chaque décision qui est prise "en haut" a des
répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie.
Mais chaque victoire "en bas" compte.**

Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

twitter : @cgt_finpub
facebook : @cgt.finpub



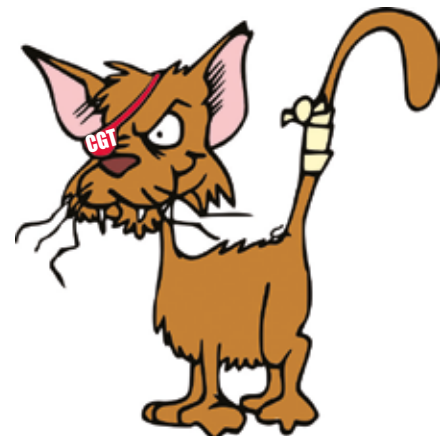
La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

La CGT pour la défense des Services publics

La CGT défend un service public de qualité, au service de chacune et chacun, sur tout le territoire. Garant de la solidarité et de la diminution des inégalités, le service public est un bien commun qui doit être préservé, c'est pour cela que la CGT combatta les mesures CAP 22 qui n'ont qu'un objectif démanteler les services publics.





Bulletin d'adhésion

www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFIP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Service :

Adresse :

Tél :/...../...../...../..... Mail professionnel :@dgfip.finances.gouv.fr

ADRESSE PERSONNELLE :

Adresse :

Tél : Mail perso :

Date :/...../..... Signature :

Rien n'est écrit d'avance l'avenir nous appartient !
Rien n'est écrit d'avance l'avenir nous appartient !

ENFiP Toulouse :

Montant de l'adhésion :



Construire ensemble

l'action revendicative

pour gagner !

la cgt sa force c'est nous !

PAS DE CONQUÊTES
SOCIALES
SANS *la* cgt
LIBERTÉS
SYNDICALES!